

## éditorial **Diffusion sans frontières ?**

Yann Tobin

**D**ES LECTEURS NOUS ONT ÉCRIT pour se plaindre de la recension, dans nos colonnes, de films qui, sur le territoire français, ne sont accessibles que par une plateforme payante. Cette question a été débattue en comité de rédaction et il nous est apparu légitime de rendre compte de ces œuvres importantes, comme nous avons pu parler de films diffusés uniquement à la télévision (c'est le cas dans ce numéro avec *Varda par Agnès*), sortis directement en vidéo, voire totalement inédits : en d'autres temps, *Positif* a même programmé une salle de cinéma permettant de voir des films qui n'avaient pas trouvé de distributeur (par exemple *Soleil Ô*, 1970, de Med Hondo, qui vient de nous quitter).

Mais parler de *Roma* d'Alfonso Cuarón, de *La Ballade de Buster Scruggs* des frères Coen et dans ce numéro du *Garçon qui dompta le vent* de Chiwetel Ejiofor ne veut pas dire pour autant que nous souscrivons à la stratégie expansionniste de l'opérateur Netflix, qui juge notre « chronologie des médias » trop contraignante pour exploiter commercialement le film en salle (des projections-alibis ont été autorisées, à la demande du réalisateur de *Roma*, pour des élèves et des étudiants de cinéma). Dans une lettre ouverte aux Coen et à Cuarón, largement relayée par les médias, le président de l'Association française des cinémas Art et Essai (Afcac, [www.art-et-essai.org](http://www.art-et-essai.org)) François Aymé exposait avec clarté et lucidité le danger que constitue « l'affaire Netflix » vis-à-vis de la diffusion cinématographique en France : « Alfonso, vous vous réjouissez qu'avec Netflix, votre parente mexicaine puisse voir *Roma* même si elle n'a pas de salle près de chez elle. Mais c'était déjà le cas pour vos autres films par VOD ou tout simplement avec la télévision ! Avec Netflix, ce n'est pas vous qui vous adaptez au public mais l'inverse, le public doit s'adapter aux choix que vous avez faits : confier l'exclusivité durable de votre dernière œuvre à une plateforme. Le choix que vous laissez à votre public, c'est : ou bien vous vous abonnez à Netflix et vous pouvez découvrir notre film sur un petit écran, ou bien vous ne le voyez pas. Ce n'est pas un choix, c'est une obligation, en tout cas pour vos fans. Et cette obligation n'est pas temporaire, au contraire elle est durable. Cela s'appelle la privatisation d'une œuvre... »

En France, plus que partout ailleurs, les pouvoirs publics autant que les lobbys professionnels ont jusqu'ici eu à cœur de préserver la diffusion en salle du cinéma – de tous les cinémas : hexagonal ou étranger, inédit ou de répertoire, populaire ou « d'auteur ». Malgré les critiques dont il fait parfois l'objet, le CNC est une institution qui nous est enviée par tous les pays du monde et qui aide aussi bien *Les Tuche 3* que les films de Jia Zhang-ke, s'employant à préserver « l'exception culturelle » du cinéma « par ailleurs une industrie ». Le secret de ce système est sa réglementation. Déréglementer signifie, dans le monde actuel, laisser la main au droit du plus fort, libéralisation, mondialisation. Même si le système a ses défauts, réglementer permet de « redistribuer les richesses » – une utopie partout et de tout temps, néanmoins une réalité en ce qui concerne le cinéma en France. Pas seulement « le cinéma français », mais aussi toutes les cinématographies du monde qui comptent sur le CNC pour soutenir leur production, leur distribution, leur visibilité en festival, leur exploitation en salle... et leur pérennité patrimoniale.

À propos de patrimoine, nous revenons aujourd'hui, comme chaque mois, sur l'histoire récente ou ancienne du 7<sup>e</sup> art. En parallèle avec la programmation de la Cinémathèque française, le centenaire de Fellini et les 110 ans de René Clair nous permettent de revenir sur leur œuvre, tandis que Jerzy Skolimowski – dont nous publions un long entretien – était l'invité d'une rétrospective qu'ont complétée la sortie d'un coffret et l'organisation de séances dans une quinzaine de salles en France (festival du film restauré Toute la mémoire du monde, avec l'Agence pour le développement régional du cinéma, l'ADRC). Oui, vous m'avez bien compris, dans des salles de cinéma.